Envoyé en préfecture le 23/07/2020 Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le

ID: 063-246300966-20200710-24_2020-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°24 - 2020

L'an deux mil VINGT, le DIX du mois de JUILLET le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint Victor la Rivière sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.

ભાલભાલભાલ

ÉTAIENT PRESENTS:

La Godivelle

Besse Mme TARTIERE Catherine, Mrs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre

Chambon/Lac Mr LABASSE Emmanuel
Chastreix Mr BABUT Michel
Compains Mr VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues Mr CARDENOUX Didier
Espinchal Mr CHANIER Jean-Luc

La Bourboule Mmes EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte,

Mrs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues,

EYRAGNE Jean-Marc Mme MANSANA Jocelyne

Le Mont-Dore Mmes MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine,

Mrs DUBOURG Sébastien, DECARRE Patrice

Le Vernet Ste Marguerite Mr DABERT Laurent
Montgreleix Mr MAGE Jean

Murat le Quaire Mr CASSIER Jean-François

Murol Mrs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger

Picherande Mr ECHAVIDRE Frédéric Saint Diery Mr CHASSARD Frédéric St Genes Champespe Mr PERRON Roland

St Pierre Colamine Mr CLECH Michel
St Victor la Rivière Mr GORY François
Valbeleix Mme LANCELLE Elsa

લ્લલ્લલ્લલ્લલ્લ

Secrétaire de séance : Mme LANCELLE Elsa

Nombre de Conseillers: En exercice: 35 - Présents: 34 - Votants: 35 - pouvoirs: 1

POUVOIRS: Mme DECHAMBRE Brigitte à Mr PERRON Jacques

Absents/Excusés:/

Délégués suppléants assistant au conseil : Mmes PANCRACIO Amélie, LETELLIER Martine, Mrs VALLON Philippe,

VERDIER Marcel, BOUYON Bernard, POUGHON Michel, CHAUVET Alain

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

<u>OBJET</u>: Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes du Massif du Sancy à l'ADHUME

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY est adhérente à l'ADHUME (Agence locale des énergies et du climat) depuis 2012. Cette dernière accompagne les Collectivités territoriales et les professionnels dans leurs démarches en apportant de l'information, du conseil, de la sensibilisation et en proposant un accompagnement et une expertise technique. Elle intervient sur l'ensemble du département du Puy-de-Dôme.

L'ADHUME souhaite que soient désignés deux représentants de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY.

Monsieur Le Président propose de désigner Madame Violette EYRAGNE en tant que titulaire et Madame Marion LEFEUVRE en tant que suppléante.

Envoyé en préfecture le 23/07/2020 Reçu en préfecture le 23/07/2020 Affiché le

ID: 063-246300966-20200710-24_2020-DE

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ❖ DESIGNE Madame Violette EYRAGNE en tant que titulaire et Madame Marion LEFEUVRE en tant que suppléante pour représenter la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY pour être les interlocutrices de l'ADHUME;
- MANDATE son Président pour en informer l'ADHUME.

Ainsi fait et délibéré, Les Jour, Mois, An que sus dit Au registre sont les signatures Pour copie conforme Le Président,

Lionel GA